

CHOISISSEZ VOTRE INDEMNITÉ SELON VOS BESOINS !

De 8€ à 48€

quel que soit son montant,
votre indemnité est acquise de
la 1^{ère} nuit à la dernière nuit
de votre séjour*.

Elle est :

Doublee

Si votre séjour dure plus de 60 jours ou s'il se déroule à plus de 300 km de votre domicile*.

Cumulable

Avec les indemnités journalières de la Sécurité Sociale et celles versées par REMPART MUTUELLE dans le cadre d'un contrat de Prévoyance que vous aurez souscrit spécifiquement (*nous consulter*).

PRÉSERVEZ VOTRE BIEN-ÊTRE ET VOTRE MORAL !

- Garantie ouverte à tous, quelle que soit votre situation professionnelle.
- Maintien du contrat et de la cotisation même en cas d'hospitalisations successives.
- Libre souscription et versement de vos indemnités jusqu'à vos 75 ans.

*Voir conditions générales de souscription.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 776950537. Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92439 - 75436 Paris Cedex 09. Document non contractuel.

owmcréation

0 970 82 81 80
(appel non surtaxé)

rempartmutuelle.fr

REMPART HOSPI

Une exclusivité
REMPART MUTUELLE
pour vous cocooner

À situation unique, accompagnement unique.

C'est pourquoi en cas d'hospitalisation vous bénéficiez d'une indemnité journalière forfaitaire non imposable.

Vous pouvez choisir librement comment utiliser cette indemnité pour des prestations non remboursées par la Sécurité Sociale.



CHAMBRE PARTICULIÈRE



JOURNAUX ET REVUES



TÉLÉVISION
TÉLÉPHONIE



FRAIS DE TRANSPORT
DE VOS PROCHES



ESTHÉTICIENNE
COIFFEUR



FRAIS DE
NOUNOU

PRÉVOYANCE
**REMPART
HOSPI**

L'INDEMNITÉ
CONFORT
HOSPITALISATION

JUSQU'À
48€
PAR NUIT

NOS AGENCES

TOULOUSE Wilson & Minimes
COLOMIERS
MURET
SAINT-GAUDENS
REVEL
CASTRES
ALBI



REMPART
MUTUELLE

Protéger, au sens fort


REMPART
MUTUELLE

Protéger, au sens fort

